



**Commentaires et recommandations
du Conseil régional de l'environnement de Montréal**

**sur le Rapport du Comité du suivi du projet d'optimisation
du réseau d'eau potable**

**à la Commission permanente sur l'eau, l'environnement,
le développement durable et les grands parcs**

Montréal, le 17 novembre 2011

Rédaction : Coralie Deny

Conseil régional de l'environnement de Montréal

50, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 300

Montréal (Qc) H2X 3V4

Tél. : 514-842-2890

Télec. : 514-842-6513

info@cremtl.qc.ca

www.cremtl.qc.ca

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) est un organisme à but non lucratif indépendant, consacré à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur l'île de Montréal. Par le regroupement et la concertation de ses membres, par ses activités de sensibilisation, de représentation publique et ses différents projets-action, il contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie et de l'équité sociale sur l'île de Montréal.

Le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal) a pris connaissance du Rapport « Enjeux, orientations et objectifs pour une nouvelle stratégie de l'eau – Compteurs ICI et optimisation des réseaux » et souhaite faire part de ses recommandations à la Commission.

D'emblée, le CRE-Montréal tient à signifier son appui à la volonté qui est exprimée dans ce document de mettre en place un programme d'installation de compteurs dans les ICI et un programme d'optimisation des réseaux.

VOLET 1 – Compteurs d'eau

Le CRE-Montréal soutient la mise en place de compteurs d'eau au niveau des ICI dans une perspective, dans un premier temps, de dresser le bilan de la consommation selon les secteurs d'activité et, dans un second temps, d'appliquer le principe de consommateur-payeur de manière plus équitable qu'actuellement –à savoir que la surconsommation se traduise par un coût plus élevé pour le consommateur qui en est responsable- et d'inciter ainsi à la réduction des volumes consommés. Pour ce faire, il est important que les principaux secteurs susceptibles de faire partie des grands consommateurs soient visés par ce programme. Il est alors essentiel que les sous-groupes visés (cités en page 18) rassemblent bien l'ensemble de ces gros consommateurs. À la lumière des résultats des 3 premières années, il serait intéressant de vérifier la pertinence d'étendre le programme d'installation au-delà des 16 200 compteurs projetés. Le Rapport évoque en page 44 l'économie que représenterait une réduction de 20% du volume produit par les usines d'eau potable (de 1 G\$ à 2 G\$). Même s'il est certain que la réduction de la consommation à elle seule ne suffirait pas à atteindre cet objectif, elle y participerait sans conteste. Cela aurait aussi le mérite de réitérer l'importance de préserver la ressource eau et d'être cohérent avec les principes véhiculés dans ce Rapport.

Le Rapport évoque la résistance prévisible pour justifier la réduction du nombre de compteurs (de 30 500 à 16 200) ainsi que l'allongement de la période d'installation (de 5 à 6 ans). Il sera donc essentiel de prévoir une campagne de communication solide pour informer, sensibiliser et même mobiliser les ICI dans la réalisation de ce projet. Préserver la ressource eau est incontournable au XXI^e siècle et ne pas la gaspiller en fait partie, à Montréal comme ailleurs. Parce que l'on confond encore souvent eau douce et eau potable, il faudra insister sur le fait que l'eau potable exige un traitement et de l'énergie pour être produite et distribuée. Par ailleurs, la mise en place de bonnes pratiques au sein des ICI devrait être reconnue non seulement au niveau du coût lié à la consommation mais aussi au niveau de la promotion de ces bonnes pratiques au sein de ces ICI.

VOLET 2 – Optimisation des réseaux

Le Rapport fait état d'une sous-évaluation importante des besoins de mise à niveau des infrastructures, cela malgré l'étude réalisée en 2003, se traduisant par un déficit en 2010 s'élevant à près de 2 milliards de dollars et par des besoins en investissement de 4,6 milliards de dollars sur 10 ans. C'est très inquiétant car cela signifie d'une part des infrastructures en plus mauvais état général que prévu il y a 8 ans et d'autre part que l'investissement doit être augmenté rapidement et de façon importante pour non seulement combler le déficit mais aussi inverser la tendance de dégradation, cela malgré l'investissement au cours des dernières années d'un milliard de dollars pour le service de l'eau.

Le constat que le Rapport fait sur la question des égouts est pour le moins déroutant et inquiétant : « Le diagnostic de 2003 était carrément resté muet sur cette dimension » (page 36). Pourtant les conséquences d'un réseau d'égout déficient sont énormes notamment sur le plan environnemental, car il contient non seulement les eaux sanitaires résidentielles mais aussi les eaux polluées des industries qui doivent être acheminées à la station d'épuration pour fins de traitement. Il est donc indispensable de maintenir en état le réseau d'égout. Il est souvent oublié que les eaux usées rejetées rejoignent le fleuve Saint-Laurent duquel un grand nombre de municipalités tirent leur eau potable. Au même titre que la région montréalaise souhaite que les rejets en amont de l'île soient les plus respectueux de l'environnement possible, la métropole a le devoir de répondre de son côté à ce souhait légitime des municipalités situées en aval.

La minéralisation des sols, la disparition des zones humides, l'assèchement des cours d'eau intérieurs par détournement des eaux de pluie et la fréquence de plus en plus élevée des épisodes de fortes pluies –que les changements climatiques devraient accentuer- entraînent de nombreux débordements par temps de pluie. Associés aux raccordements croisés, ces débordements entraînent une pollution importante du Fleuve Saint-Laurent et de la Rivière des Prairies. Le besoin en aménagement et en correction est criant. Pour minimiser les débordements par temps de pluie, cela passe évidemment par la mise en place de bassins de rétention, mais des efforts importants doivent être également consentis au niveau de l'aménagement du territoire et se traduire dans certains cas par l'adoption de règlements exigeant une meilleure gestion des eaux de pluie (ex. : récupération des eaux de pluie des toitures et des stationnements). Le verdissement et l'utilisation de nouvelles pratiques (ex. : redirection des eaux de pluie vers les ruisseaux et les zones vertes) et technologies (ex. : matériaux poreux) non seulement dans les nouveaux projets de développement mais aussi dans les projets de réfection devraient être systématiquement appliqués quand le site le permet.

Concernant les raccordements croisés qui contribuent à polluer de façon continue certaines portions des rives montréalaises et compromettent l'usage récréatif de l'eau à ces endroits, il est essentiel non seulement d'effectuer le dépistage mais également de corriger ces problèmes rapidement. Le financement pour ce faire doit donc être prévu. Par ailleurs, afin d'enrayer ce phénomène et donc de ne pas voir apparaître de nouveaux cas à l'avenir, une campagne d'information doit être menée dans les secteurs de réseaux séparatifs auprès des résidents et des décideurs locaux. Un système de surveillance des travaux doit être également mis en place.

LA STRATÉGIE

Eu égard à l'ampleur et à la complexité du dossier de l'eau dans une métropole comme Montréal, il est indispensable de se doter d'une stratégie globale fondée sur les principaux enjeux qui y sont reliés. En ce sens, le CRE-Montréal appuie la proposition du Rapport d'une vision globale sur 10 ans dans une perspective de doter Montréal d'un réseau performant et donc en bon état.

La notion d'équité abordée en page 44 est importante. Tel qu'exprimé ci-haut, les gros consommateurs issus des ICI doivent payer plus pour le service de l'eau. La taxation doit refléter cette réalité et pas uniquement pour les quelques très gros consommateurs assujettis par le Règlement 129 sur la tarification relative à l'assainissement des eaux usées industrielles.

Au niveau de la responsabilité environnementale, le CRE-Montréal considère que la notion de « qualité » des eaux rejetées doit y être intégrée. Des efforts supplémentaires doivent toujours être en effet consentis pour diminuer à la source la charge polluante émise dans le réseau d'égout ; ce qui nécessitera nécessairement un renforcement de la réglementation en vigueur, un travail de sensibilisation tant des ICI que des citoyens à cette problématique.

Il faut aussi insister sur une révision des façons de concevoir l'aménagement du territoire et des développements. L'agglomération aura dans les deux prochaines années l'obligation d'adopter son schéma d'aménagement, les nouveaux plans d'urbanisme des villes suivront. Il y sera important d'y intégrer la vision de la gestion montréalaise de l'eau afin que les efforts aillent dans le même sens. La stratégie de l'eau doit donc également le stipuler.

En conclusion

Le Rapport alerte quant à la grande fragilité actuelle des réseaux de l'eau montréalais et aux énormes besoins sur le long terme quant au maintien des infrastructures et à leur consolidation. Le CRE-Montréal convient donc qu'il y a urgence d'agir et de prévoir de le faire sur une assez longue période pour assurer un réseau efficace et sécuritaire. Le CRE-Montréal est bien conscient que des investissements importants y sont associés. Si la majorité du financement nécessaire est évidemment dévolu aux différents ouvrages et infrastructures, il n'en demeure pas moins que, pour une gestion véritablement durable de l'eau, la stratégie doit faire une place suffisante à la mise en œuvre d'alternatives liées à une gestion différenciée des eaux pluviales, à la mise en place d'outils réglementaires nouveaux et au volet communication (pour les municipalités, les ICI et les citoyens).